

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GINETTE VIENNEAU	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 16 septembre 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ GINETTE		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Ratio est respecté lors de la visite.  
 - L'aire de jeu intérieure offre une grande variété de jouet et jeu le tout est à la disposition des enfants.  
 - L'aire de jeu extérieure contient une quantité suffisante de jeu et jouet pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.  
 - L'aire de repos est conforme.  
 - Lors de la visite j'observe que les besoins de chaque enfant sont connus et respectés par l'éducatrice.  
 L'orientation des enfants est faite de façon positive et attentionné.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Ginette Vienneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2019

\_\_\_\_\_  
Date